



**Donnez-vous  
les moyens d'agir**



## **RECETTES NON FISCALES**

La DG a fait part jeudi 7 septembre aux organisations syndicales de sa réforme concernant la gestion des recettes non fiscales. Cette évolution est, selon elle, nécessaire compte tenu des contraintes du réseau et des attentes des partenaires de la DGFIP. Ces créances sont liquidées et émises par des ordonnateurs de l'État et recouvrées par les comptables de la DGFIP.

**Pour la CFTC DGFIP se sont bien les suppressions d'emplois subies depuis plusieurs années, combinées à la nécessité de toujours assurer un service auprès de nos partenaires qui conduisent à des restructurations. Celles-ci se traduisent une nouvelle fois par une concentration de l'exercice des missions. Cette tendance généralisée à la DGFIP conduit à un affaiblissement du maillage territorial. Pour certains agents cela se traduit par des efforts supplémentaires à faire notamment à travers une mobilité géographique ou fonctionnelle.**

Le but de cette réforme est de concentrer et spécialiser l'activité afin de continuer à effectuer ces missions dans des conditions plus satisfaisantes qu'aujourd'hui (36 % des services en charge des RNF sont constitués de moins de 3 agents qui sont multitâches). La réorganisation doit répondre, pour la DG, à 2 objectifs que sont la professionnalisation de la mission et la constitution de services dont la taille critique permettra un dialogue facilité avec les partenaires de la DGFIP.

Pour la DG, les services du réseau (directions départementales notamment) n'ont en effet pas toujours une taille critique suffisante pour faire face à cette charge et à cette diversité (400 produits divers). Les services RNF doivent faire face à une multitude des dispositifs, de particularités liées à la nature des créances ou aux règles particulières de prescription de ces créances et à des sollicitations (courriers, mes, courriels, appels téléphoniques, notifications de jugements, etc.) nombreuses et diversifiées.

La DG va donc constituer des pôles de performance sur des domaines fonctionnels délimités au sein de certaines directions, tout en repositionnant la fonction du recouvrement dans la chaîne de la recette par rapport à l'ordonnateur partenaire.

Cette réforme permettra de réduire le nombre d'interlocuteurs tout en permettant de renforcer la collaboration avec les ordonnateurs.

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédoc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74**

**[www.cftc-dgfip.fr](http://www.cftc-dgfip.fr)**

**[cftcdgfip@gmail.com](mailto:cftcdgfip@gmail.com)**



## **Donnez-vous les moyens d'agir**



Cette réforme concernera les 647 agents actuellement en charge des RNF. Elle va conduire à un redéploiement d'environ 150 ETP afin de compenser les transferts de charge.

Deux expérimentations ont débuté depuis le début de l'année dans le Morbihan et la Saône-et-Loire depuis janvier 2017.

**Dans le cadre de ce groupe de travail métier, la CFTC déplore que la DG n'ait rien précisé concernant l'accompagnement social de cette réforme. La CFTC est toutefois satisfaite que cette réforme soit programmée pour le 1er septembre 2018 ou 2019 afin d'intégrer l'impact de la réforme en matière de cartographie des emplois lors des campagnes de mutations.**

**Malgré cela, pour la CFTC DGFIP, il manque un réel retour du terrain concernant les expérimentations, avec un questionnaire adressé aux agents (accompagnement, formations, conditions de vie au travail, améliorations à apporter...).**

**La CFTC DGFIP restera attentive à la mise en place de cette réforme sur le terrain où les agents doivent bénéficier de l'accompagnement nécessaire (information, suivi, formations...).**

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédoc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74**

**[www.cftc-dgfip.fr](http://www.cftc-dgfip.fr)**

**[cftcdgfip@gmail.com](mailto:cftcdgfip@gmail.com)**